



Communiqué à la presse

Retour sur la signature de la convention-cadre de partenariat entre le Parc naturel régional du Luberon et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mardi 25 juin 2024 à la Maison du Parc à Apt, Dominique SANTONI, présidente du Parc naturel régional du Luberon, et Henri SPINI, président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont signé la convention-cadre de partenariat entre les deux structures, en ouverture de la réunion du comité syndical du Parc.



Le Parc naturel régional du Luberon et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) sont deux acteurs importants de la connaissance et de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Leurs objectifs communs et leurs complémentarités les ont amenés à échanger et à travailler conjointement depuis plus de vingt ans, et notamment pour les actions suivantes :

- **le suivi d'espèces protégées** emblématiques du territoire du Parc : Vautour percnoptère, Aigle de Bonelli, Lézard ocellé, Crapaud à couteaux, Vipère d'Orsini, Garidelle... ;
- **la préservation des zones humides** : inventaire des zones humides, plan de gestion stratégique, étude sur la trame turquoise du Calavon-Coulon, animation foncière ;
- **la gestion de sites naturels**, tels que les Espaces naturels sensibles (ENS) du Département de Vaucluse dont le CEN est gestionnaire : « la colline de la Bruyère » à Villars, « les zones humides du Calavon-aval », « la Garrigue » à Mérindol, « les prairies de l'Encrême » à Céreste, et le projet d'ENS « les 7 lacs » à Beaumont-de-Pertuis.

À travers la convention-cadre signée le 25 juin, le Parc du Luberon et le CEN PACA souhaitent réaffirmer et renforcer leur collaboration, et mutualiser les compétences et moyens autour de 3 axes :

- l'amélioration des connaissances sur les milieux naturels, la géodiversité, la faune et la flore ;
- l'expertise, l'accompagnement, la protection et la gestion des milieux naturels ;
- l'éducation à l'environnement, la sensibilisation et la valorisation de la nature.

[Voir la convention en cliquant ici](#)

« Cette convention permet de renforcer notre collaboration pour le long terme, en travaillant sur projets d'intérêt général pour la conservation de la biodiversité. »

Dominique SANTONI, présidente du Parc naturel régional du Luberon



En savoir plus

Le Parc naturel régional du Luberon

Depuis 1977, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon prend soin de son territoire et de ses habitants. Il met en œuvre une stratégie de développement territorial, de préservation des ressources et de valorisation des patrimoines dans des domaines variés : patrimoines naturels, culturels et paysagers, aménagement du territoire, agriculture, tourisme, énergie, éducation à l'environnement, transition écologique, etc.

En particulier, le Parc naturel régional du Luberon a pour mission de protéger et gérer les patrimoines naturels, culturels et paysagers de son territoire. Il s'attache à maintenir la diversité biologique remarquable des milieux ; à préserver et valoriser les ressources naturelles, le patrimoine géologique, les paysages ; à mettre en valeur et dynamiser le patrimoine culturel.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le CEN PACA est une association régionale de protection de la nature créée en 1975. Sans but lucratif et d'intérêt général, le Conservatoire agit pour la préservation de la biodiversité en privilégiant la concertation, la recherche du consensus et de solutions partagées entre les différentes parties prenantes. Il est agréé conjointement par l'État et par la Région.

Une autre vie s'invente ici

Contacts Parc naturel régional du Luberon

Biodiversité, Géologie, Ressources naturelles : Aline Salvaudon – 04 90 04 42 05 –

aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Presse : Solgne Louis – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60, place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr